



Affaire suivie par Emmanuel VIGOUR
Courriel : urbanisme@coeurdecharente.fr
Ligne directe : 05.45.20.51.44

Mansle, le 25/03/2022
Le Vice-Président à
Maître Antoine CHAUVEAU
4 Avenue du General de Gaulle
16800 Soyaux

Vos Réf. : VENTE HAMIDA-MOUSSEAU/PIAT-LAUMONDAIS- ref: 4522/Clerc: AD

Objet : Demande d'intention d'aliéner hors zone de droit de préemption urbain
DIA01602422X0002 reçue en mairie le 22/03/2022

Maître,

Vous nous avez adressé une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU).

Il s'agit d'un Bâti sur terrain propre, situé 36 rue du Château d'Eau à AUSSAC-VADALLE (16560), cadastré section 0E-0105, d'une superficie totale de 330 m², dont le prix d'aliénation est fixé à 165000 €.

Je vous informe que **le bien cité ci-dessus n'est pas concerné par le droit de préemption urbain**.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Laurent DANEDE
Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de
l'Environnement
Communauté de communes Cœur de Charente

